

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq

Le 10 Avril

Le conseil municipal de la commune de SAINT BEAUZIRE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Sous la présidence de Monsieur HEBRARD Jean-Pierre

Date de la convocation du conseil municipal : le 28 mars 2025

Présents : Mesdames et Messieurs, ALBISETTI Caroline, ARNAUD David, BUCINA Aurélie, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FARGES Eliane, GARCIA Christophe, GAYAT de WECKER Louis, HEBRARD Jean Pierre, LAURENDEAU Patrick, MEDYNSKA Jean-Louis, MONTESSINOS Rémi, PENAY Florence (arrivée en cours de séance), PREMEL Quentin, POULY Chantale, VINCENT David

Pouvoirs : BRESSON Séverine à CHABRIER Michel

Secrétaire de séance : DAUZAT Christian

Secrétaire administrative : Catherine BRIFFOND

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une demande de fonds de concours à RLV

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2025

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Taux d'imposition communaux 2025
- 2- Vote du budget de la commune 2025
- 3- Vote du budget des biens de Sections 2025
- 4- Application de la fongibilité des crédits
- 5- Prêt pour la construction du restaurant scolaire (régularisation)
- 6- Rétrocession de voiries départementales
- 7- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
- 8- Questions diverses

24- Taux d'imposition communaux 2025 :

Suite à la dernière réunion de la commission Finances du 22 mars 2025, il est proposé de ne pas faire évoluer les taux cette année.

Toutefois, l'Etat a décidé d'une augmentation des bases de 1.7% ce qui entraîne de fait, avec les déclarations et régularisations annuelles locales une augmentation de + 67 884 € sur les recettes au titre de la fiscalité directe par rapport à l'exercice 2024. Le total prévisionnel attendu est de 1 430 068 € pour 2025

- Taxe foncière bâti : 35.31
- Taxe foncière non bâti : 79.47
- Taxe habitation : 12.75

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

- Budget commune 2024 :

Arrivée de Madame PENAY Florence (20H45)

Le budget proposé pour l'année 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 605 089.87 € pour la section de fonctionnement et 2 955 748.73 € pour la section investissement, cette dernière comprend la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

❖ FONCTIONNEMENT :

→ En dépenses de fonctionnement :

011 Charges à caractère général : elles s'élèvent à 712 009.28 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 828 020.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

65 : Les autres charges de gestion courante :

Elles s'élèvent à 137 255.00 € dont :

- indemnités des élus : 59 230.00 €

- contrat d'éducation avec l'OGEC (école Saint Joseph) : 22 800.00 €

- les subventions : 12 000.00 € seront versés au CCAS et au total 21 550 € seront versés aux associations comme suit :

CCA	6 300.00 €
FJEP	3 000.00 €
USSB	4 000.00 €
GROUPEMENT FORMATEUR LIMAGNE	400.00 €
TENNIS ET LOISIRS	1 000.00 €
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00 €
CHASSE	400.00 €
CHASSE subvention exceptionnelle –destruction nuisibles-	200.00 €
CHASSE subvention exceptionnelle –Opération implantation du faisan-	200.00 €
PECHE	300.00 €
APEL St Joseph	340.00 €
FCPE Ecole Publique	400.00 €
UNC	260.00 €
PREVENTION ROUTIERE	100.00 €
TWIRLING	1 000.00 €
BD EN LIMAGNE	1 100.00 €
LES ARCHERS DE LA LIMAGNE	800.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
BOXING CLUB	400.00 €
Association Graine de Son	1 000.00 €
Femmes élues du 63	40.00 €

VOTE : Pour 15 Messieurs Christian DAUZAT et Jean Pierre HEBRARD, présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

66 : Charges financières : les intérêts des emprunts s'élèvent à 47 610.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

67 : Charges exceptionnelles : 1 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

042 : Opérations d'ordre entre sections : Amortissement : 14 966.17 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

014 : Atténuation de produits : 80 561.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

023 : Virement à la section d'investissement : 783 668.42 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

→ **En recettes de fonctionnement :**

L'excédent de l'année 2024 a été reporté pour 621 615.01 €.

70 : Les produits des services sont proposés à 124 800.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 116 996.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

731 : Le produit de fiscalité locale s'élève à 900 529.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 763 143.86 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

75 : Les autres produits de gestion courante : s'élève à 63 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

76 : Produits financiers : s'élève à 6.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel 15 000.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ **INVESTISSEMENT :**

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

→ **En dépenses non affectées :**

001 : Le déficit d'investissement reporté de 153 200.26 €.

16 : Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 161 290.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

204 : Les subventions d'équipements versées : 135 327.00€ (et 183 073.14 € de reste à réaliser de 2024)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

→ **En recettes non affectées :**

10 : Dotations fonds divers réserves : 47 488.68 €.

- fonds de compensation de la TVA s'élèvent à 32 488.68 €

- taxe d'aménagement s'élève à 15 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

13 : Subventions d'investissement : 27 752.16 € (Reste à réaliser 2024)

040 : opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 14 966.47 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

021 : virement de la section de fonctionnement : 783 668.42 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

16 : Emprunts : 1 081 500.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

• **OPERATIONS :**

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
118-Construction restaurant scolaire	2 027 738.40 €	904 599.00 €
VOTE : Pour à l'unanimité		
105-voirie urbaine	183 625.40 €	76 860.00 €
VOTE : Pour à l'unanimité		
106-matériel de voirie	29 707.00 €	8 000.00 €
VOTE : Pour à l'unanimité		
104 –voirie rurale	45 491.80 €	10 914.00 €
VOTE : Pour à l'unanimité		
099-Ecole	2 585.00 €	
VOTE : Pour à l'unanimité		
098-Mairie	2 170.73 €	
VOTE : Pour à l'unanimité		
101- Espace sportif	24 000.00 €	
VOTE : Pour à l'unanimité		
109 Cimetière	7 140.00 €	
VOTE : Pour à l'unanimité		

Dont les « restes à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2024 qui s'élèvent en dépenses à 338 041.73 €
et en en recettes à 947 213.00 €

• **18- BUDGET UNIQUE 2025 : BIENS DE SECTIONS " EPINET et PUY-CHANY "**

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BU 2025	DEPENSES INVESTISSEMENT	BU 2025
Entretien de voirie	1 078.79	Immobilisations corporelles	2 044.00
Taxes foncières	1 941.00		
Dotation amortissement	1 022.00		
TOTAL	4 941.79	TOTAL	2 044.00
RECETTES FONCTIONNEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Résultat reporté	1 441.79	Amortissement	1 022.00
Revenus des immeubles	3 500.00	Résultat reporté	1 022.00
TOTAL	4 941 79	TOTAL	2 044.00

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

25- Application de la fongibilité des crédits :

Dans le cadre de l'instruction comptable et budgétaire M57 voté par le conseil municipal le 29 août 2023, il est nécessaire afin de disposer de plus de souplesse budgétaire, de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections fonctionnement et investissement.
C'est ce que l'on nomme "fongibilité" des crédits.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés

26- Prêt pour la construction du restaurant scolaire :

Afin d'actualiser la demande de prêt d'un montant de 800 000 € actée par une délibération du conseil en date du 30 janvier 2025 ; il y a lieu de reprendre une délibération identique après le vote du budget 2025 sur la demande de la Banque des Territoires.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés

27-Rétrocession de voiries départementales:

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une réunion s'est tenu en mairie le 15 janvier 2024 en présence de représentants du Département.

Lors de cette réunion, les deux collectivités conviennent que plusieurs sections de voiries départementales traversant le centre bourg de ST-BEAUZIRE relèvent d'un intérêt communal depuis la mise en service du contournement de l'agglomération via les RD 210 et RD 427A.

Ainsi, ces sections de voiries n'ayant plus vocation à rester dans le domaine public routier départemental, doivent faire l'objet d'un transfert dans le domaine public routier communal via une cession à l'amiable, à titre gratuit, en l'état ou après travaux.

Les sections de voiries concernées sont :

- la RD 427 (tronçon N°1) du PR 0+0052 au PR 0+1262 soit 1210 ml
- la RD 427 (tronçon N°2) du PR 0+1262 au PR 1+892 soit 1020 ml
- la RD 426 du PR 1+800 au PR 2+075 soit 395 ml
- la RD 6 du PR 8+215 au PR 9+080 soit 980 ml
- la RD 6B du PR 0+000 au PR 0+115 soit 115 ml

Le transfert des voiries départementales dans le domaine public communal s'effectuera suivant un échéancier établi par les deux collectivités prenant en compte l'état actuel de la chaussée, la reprise éventuelle de la couche de roulement, les travaux relatifs aux réseaux secs et humides ou un aménagement de traverse.

En conséquence, la commune prend l'engagement d'accepter dans son domaine public routier communal, les sections de voirie départementale listée ci-dessous suivant l'échéancier défini.

- la RD 427 (tronçon N°1) du PR 0+0052 au PR 0+1262 soit 1210 ml :
après remise en état de la chaussée
- la RD 427 (tronçon N°2) du PR 0+1262 au PR 1+892 soit 1020 ml :
après aménagement à partir de la rue Jean Giraud dit Moebius jusqu'au Chemin de l'Espace Sportif et remise en état totale de la chaussée
- la RD 426 du PR 1+800 au PR 2+075 soit 395 ml :
après réfection totale de la chaussée
- la RD 6 du PR 8+215 au PR 9+080 soit 980 ml :
après réfection totale de la chaussée
- la RD 6B du PR 0+000 au PR 0+115 soit 115 ml :
en l'état

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte à l'unanimité le principe d'intégration des sections de voiries départementales suivantes dans le domaine public routier communal, selon l'échéancier défini, via une cession à l'amiable, à titre gratuit, en l'état ou après travaux:

- la RD 427 (tronçon N°1) du PR 0+0052 au PR 0+1262 soit 1210 ml
- la RD 427 (tronçon N°2) du PR 0+1262 au PR 1+892 soit 1020 ml
- la RD 426 du PR 1+800 au PR 2+075 soit 395 ml
- la RD 6 du PR 8+215 au PR 9+080 soit 980 ml
- la RD 6B du PR 0+000 au PR 0+115 soit 115 ml

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés

- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables :

Suite à étude par RLV en concertation avec la commune et enquête publique, le conseil municipal doit se prononcer sur ce sujet.

Pour notre commune 2 zones principales ont été identifiées :

- Réseau de chaleur : zone du Biopôle
- Solaire photovoltaïque et thermique en toiture, en ombrière ou au sol : ensemble du territoire communal.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

28-Demande de Fonds de Concours à RLV :

Cette demande porte sur les travaux de fouilles sur les réseaux secs rue de Pont-du-Château et rue des Gages.

Le montant de cette opération s'élève à 101 314.90 € TTC soit 84 429 € HT (devis Entreprise SADE)

Le montant maximum de subvention attendu est de 50 % HT.

Il est proposé au Conseil de demander une subvention d'un montant de 42 000.00 € dans le cadre du Fonds de Concours RLV 2025.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses :

A- Dépôts sauvages :

Monsieur le Maire rend compte au conseil que 19 tonnes de dépôts sauvages ont été évacuées cette semaine vers un établissement spécialisé pour y être traitées à la charge de la commune.

La semaine dernière c'est une benne contenant près d'une centaine de pneus usagés qui a été évacuée.

B- Conseil d'école: rentrée scolaire :

A ce jour les effectifs attendus à la rentrée de septembre sont de 155 à 160 élèves. Actuellement nous accueillons 164 élèves. Il n'y a donc pas de menace de suppression de classe.

C- Incendie de véhicules rue des Acacias (1^{er} août 2024) :

Monsieur le Maire qui avait saisi les services du Procureur de la République à la demande des victimes, rend compte au conseil qu'il a reçu la réponse suivante le 31 mars 2025 :

"les faits ont été traités par la communauté de Brigade d'Ennezat. Les victimes ont été avisées par la Gendarmerie en août 2024 à l'issue de la mesure de garde à vue d'un suspect, du classement sans suite de la procédure s'agissant des faits de destruction par incendie. Le classement sans suite fait suite à l'absence d'élément matériel permettant de caractériser l'infraction le seul témoignage d'un tiers ne suffit pas."

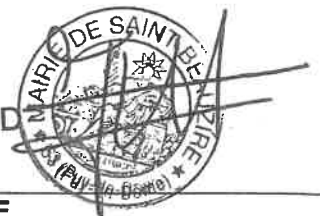
D- Calendrier :

- Samedi 12 avril 2025 : Concours pétanque des Conscrits
- Mardi 15 avril 2025 : Banque alimentaire
- Mardi 15 avril 2025 à 8h00 : Rassemblement à la gare de Riom (Ligne Paris-clermont)
- Mercredi 16 avril 2025 à 14h00 : Réunion de chantier restaurant scolaire
- Jeudi 17 avril 2025 à 9h30 : Olympiades à Chappes Ecole Maternelle
- Jeudi 17 avril 2025 à 16h00 : Comité de pilotage Logement à RLV
- Mercredi 23 avril 2025 à 14h00 : Théâtrales, 1^{ere} représentation (enfants)
- Mercredi 23 avril 2025 à 18h30 : Théâtrales, réception
- Samedi 3 mai 2025 à 20h30 : Concert à l'Eglise (Graine de Son)
- Jeudi 8 mai 2025 à 10h45 : cérémonie au monument aux Morts
- Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025 : Fête Patronale
- Samedi 24 et dimanche 25 mai 2025 : Festival BD

Fin de séance : 22h15

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire,
Jean-Pierre HEBRARD



N°ORDRE	N° DELIB	INTITULE
24	25	Taux d'imposition communaux 2025
25	26	Application de la fongibilité des crédits
26	27	Prêt pour la construction du restaurant scolaire (régularisation)
27	28	Rétrocession de voiries départementales
29	30	Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
28	29	Demande de fonds de concours à RLV